

AVIS PUBLIC

Règlement 969-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'ajouter des usages permis dans certaines zones de production et extraction, agroforestières et rurales

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 1^{er} juin 2015;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 avril 2015;

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 13 avril 2015;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 2 juillet 2015;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de juillet 2015

Céline LeBlanc
Greffière